



## MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

*Service de Presse*

*Paris, le 24 février 2017*

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Un accompagnement responsable des acteurs de la montagne**

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d'Etat aux Sports ont été destinataires du rapport de la mission de contrôle de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM) par l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports qu'ils ont demandé dans le cadre du programme de travail qui concerne traditionnellement les opérateurs de la mission Sports. Il s'agissait aussi de faire un bilan des objectifs assignés à l'ENSM depuis sa création en 2010.

Ce rapport a été mis en ligne sur le site du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports le 10 février 2017.

Cependant, comme pour toute publication de cette nature, ce rapport a fait l'objet au préalable d'occultations en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 lesquelles ont pour objet de préserver la confidentialité des informations, notamment nominatives, protégées par la loi.

Ce rapport comporte deux catégories de préconisations : celles relevant de la bonne gestion courante de l'ENSM et celles concernant l'organisation des relations entre les acteurs de la montagne afin de mieux prendre en compte leur diversité.

S'agissant des préconisations relevant du fonctionnement courant de l'établissement d'une part, Patrick KANNER et Thierry BRAILLARD ont souhaité la mise en place immédiate d'un plan d'actions qui sera présenté à la demande de la tutelle, la Direction des Sports, lors du prochain Conseil d'administration de l'établissement, lundi 27 février prochain. Ces pistes d'améliorations seront prises en compte dans la mesure des possibilités financières. A ce titre par exemple, un crédit de 1,9 M€ est alloué par le ministère, dès 2017, pour la remise aux normes du tremplin du stade des Tuffes comme l'y invitaient les inspecteurs dans leur rapport.

En ce qui concerne les préconisations relevant de l'organisation des relations entre les acteurs de la montagne et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports d'autre part, la Direction des Sports organisera trois réunions d'informations générales à destination des organisations professionnelles intéressées qui ne siègent pas au Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM). Cela afin de permettre de mieux prendre en compte la diversité des professionnels des sports de montagne et conformément aux revendications de certaines organisations professionnelles. La première de ces réunions a d'ores et déjà été programmée.

Un dernier ensemble d'observations concerne l'organisation et la mise en œuvre des formations, notamment celles relatives aux « recyclages » des guides de haute montagne et des accompagnateurs en montagne. Afin de garantir la transparence des procédures, l'ENSM s'appuiera sur un conseil juridique et a missionné des moyens humains dédiés, conformément aux préconisations du rapport. D'autres mesures complémentaires pourront être prises concernant ce dernier ensemble d'observations.

La saisine de l'Inspection Générale, la publication du rapport de la mission de contrôle en découlant, ainsi que le suivi de ces conclusions et de leur mise en œuvre par la Tutelle, témoignent de la volonté de Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et de Thierry BRAILLARD, d'assurer un meilleur fonctionnement de l'ENSM et de ses activités. D'ailleurs, comme il est observé dans le rapport de l'Inspection Générale « l'analyse et les commentaires parfois détaillés des « points à surveiller » et une concentration de préconisations ne doivent pas pour autant conduire à considérer l'ENSM comme un établissement peu fiable dans son fonctionnement et sa gestion ou peu performant [...] ». Le rapport note également qu'il « jouit d'un taux de reconnaissance et d'un capital d'estime particulièrement importants ».

Les ministres continueront à prendre de manière volontariste les mesures qui apparaîtront nécessaires à cet effet, dans l'objectif de conforter l'action et le rayonnement de l'école nationale des sports de montagne.

Au regard de ce qui précède et compte tenu de la saisine inopportune et infondée de la CJR sur ce dossier, les ministres se réservent le droit de poursuivre en justice les trois syndicats.

**Contacts presse :**

**Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**

Mélanie BRANCO, cabinet de Patrick KANNER : 01 49 55 34 67

**SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS**

Anouck PAUMARD, cabinet de Thierry BRAILLARD : 01 40 45 99 70